

Le Conseil étant composé comme il est dit
ci-dessus, et assisté des personnes notables
qui ont été convoqués à la date du 8 Mars, présents mais
ont répondu à l'appel de leur nom et qui
sont :

M. M. Espicida, Curé, Anon Notaire, ~~...~~,
Lagnot, Paupé, Docteurs, F. Brun, Gleize, Perrier
Durivion, Formé, Brossard, Génétain et
Buffard.

Après avoir entendu la lecture de l'art. 6 du
testament de M. Archangé relatif à l'élection
des Posuères.

Procède à l'élection de la 1^{re} fois de 1914.

Les jeunes filles qui sollicitent les suffrages
sont au nombre de Onze.

M. M. Melle

Guillaumeau Angèle née le 9 Dec. 1889 à ^{Sto} ~~Sto~~
M. Zuard Henriette née le 27 février 1891 à Orsay
Champion Geneviève née le 6 sept. 1892 à Orsay
Barrière Alice née le 12 Dec. 1893 à Orsay
Frandeville Marthe née le 25 Mars 1894 à Orsay
Buisson Lucile née le 15 avril 1894 à Orsay
Guerin Eudonie née le 15 avril 1894 à Orsay
Pottier Eugénie née le 10 Oct. 1894 à Orsay
E. Chenuy Albertine née le 8 Janv. 1895 à Orsay
Goupillon Alice, née le 10 Janv. 1895 à Orsay
Berchal Gorgette née le 15 Janv. 1895 à Orsay

Le dépouillement du scrutin a donné
les résultats suivants :

Le conseil rentre en séance.
Sont présents M. H. Dupastolle Maire, Charvot
Egros Adjoint, Olivier, Duva, Secour, Macary,
Grégoire, Girard, Seltier, Bisson, Nojelle,
Laroque, Agassant.

Chemin rural N° 36

Absent M. Grouvi. M. Bisson est élu secrétaire
En ce qui concerne l'acquisition de terrains, pour
l'alignement du chemin rural N° 36, le Conseil
autorise M. le Maire à traiter ^{pour le prix de terrain} à gré à gré, avec
les propriétaires.

Travaux de réparations
à l'église.

Le Conseil autorise M. le Maire de faire un
marché de gré à gré, avec un entrepreneur, pour
des travaux de réparations indispensables, au
fronton du portail de l'église.

Société du stand
d'Orsay.

Le Conseil émet un avis favorable à la demande
de M. Gaillot président de la Société du Stand
d'Orsay, à l'effet d'établir un portique ^{sur la} place
des boîtes. Toutefois, en raison de la construction
d'un groupe scolaire, cette autorisation est
révocable.

Et ont signé, tous les membres présents:

(Signatures)
Secour & Olivier } R. Charvot
Nojelle }
A. Grouvi } Laroque
Egros }
Macary }
Grégoire }
Girard }
Seltier }
Bisson }
Nojelle }
Laroque }
Agassant }

Séance du 7 juin 1914.

N° 1 Convocations -

Le lundi 1^{er} juin 1914.
Convocation du Conseil municipal, pour le
Dimanche 7 juin, à 10^h 1/4 à la Mairie, pour
la tenue de la session de Mai.

M. le Maire,
(Signature)

L'an mil neuf cent quatorze, le Dimanche 7 juin
à 1^h 1/4 du soir, le Conseil municipal d'Orsay s'est
réuni à la Mairie, sous la présidence de M. Epos-
tolle, Maire.

Sont présents: M. M. Eapostolle, Maire, Olivier
Grégoire, Bisson et Caroque.

Sont absents: M. M. Charton-Egros et Adjoint,
Écœur, Girard, Agassan excusés, Breux
Macary, Sellier, Croué et Joyelle.

Le quorum des Membres présents, n'étant pas
atteint, la séance est remise au Samedi
13 juin, présent mois, à 8^h du soir.

Après lecture, les membres présents ont signé.

Recevois
B. Charton Sec^{re}taire
Eapostolle Maire
Caroque

Séance du 13 juin 1914

9^e Convocations.

Le lundi 8 juin 1914.

Convocation du Conseil municipal, pour le
Samedi 13 juin, à la Mairie, pour la tenue de
la session de Mai.

Le Maire
Eapostolle

L'an mil neuf cent quatorze, le Samedi
13 juin, à 8 heures du soir, le Conseil municipal
d'Orsay s'est réuni à la Mairie, sous la présidence
de M. Eapostolle, Maire.

Présents: M. M. Eapostolle, Maire, Charton-Egros,
Adjoint, Breux, Écœur, Grégoire, Bisson Agassan

Absents: M. M. Olivier, Girard, Croué, Joyelle
Macary, Sellier, Caroque.

Le quorum des Membres présents, n'étant pas

atteint, la séance est remise au Samedi 20 Juin
prochain, à 8^h du soir.
Lecture faite, les Membres présents ont signé.

Deux
Secrétaire *Chapostolle*
P. Chertan *Regnos*
Gregoire

Session de Mai — 1914. —

3^e Convocation.

Du lundi 15 Juin 1914.
Convocation du Conseil municipal, pour le Sa-
medi 20 Juin 1914, à 8 heures du soir, à l'c. Mairie
pour la tenue de la session de Mai.

Chapostolle
et *Regnos*

Le Samedi 20 Juin
à 8 heures du soir, le Conseil municipal d'Orca
régulièrement convoqué, s'est assemblé, dans la
salle de ses séances, sous la présidence de M. Chapostolle Maire, pour la Session ordinaire de Mai.
Etaient présents: M. M. Chapostolle Maire, Chertan
Regnos, Adjoint, Olivier, Deux, Secours, Grégoire
Girard, rouvé, Morpelle, Carques.
Etaient absents: M. M. Racary, Pellier, Biron
et Agassan.
A la majorité des voix, M. Deux est élu secré-
taire, fonction qu'il accepte.
Le procès verbal de la dernière séance, est lu
et adopté sans observation.

Compte de Gestion

Le conseil approuve le compte de Gestion de
l'exercice 1913, présenté par M. Francis, M^{re}
veur municipal, et dont les Recettes et les dépenses

État de l'Administration :

Recettes	_____	82608 ⁵⁷
Dépenses	_____	65850 ⁵⁰
Excédent de recettes	_____	16758 ³¹

laquelle somme sera portée au chapitre additionnel de 1914.

Compte administratif

Le Conseil met un vote favorable sur le compte administratif présenté par M. Capostolle, Maire, et comprenant les recettes recouvrées et les dépenses faites pendant la durée de l'exercice 1913. Toutes les opérations dudit exercice sont closes et les crédits annulés.

Comptes du Bureau de Bienfaisance

Les comptes et Budgets du Bureau de Bienfaisance sont approuvés.

Comptes de l'Aspice

Le Conseil a précédemment des comptes de l'aspice présentés par M. L'orné ordonnateur, et d'avis, par suite de plusieurs erreurs constatées, d'ajourner leur approbation.

Chapitres additionnels

Le Conseil procède à la formation des chapitres additionnels de 1914.

Chapitres additionnels de 1914.

Recettes :

Excédent de l'exercice 1913	_____	16758 ³¹
Subvention de l'Etat pour les dépenses d'impit	_____	10117
Subvention de l'Aspice pour l'assistance aux	_____	1200.
id pour la crèche ^{Vieillards}	_____	500.
Total	_____	18559 ⁴⁸

Dépenses :

Travaux et fournitures sur chemins vicinaux	_____	262 ⁵⁵
Plus value des impositions extraordinaires	_____	2537 ⁴⁵
Entretien du matériel d'incendie et équipement	_____	98 ³⁷
id. des Hospices	_____	101.17

A Reporter - 2.999⁵⁵

	A Reporter	2999 ⁺
Frais d'équipement des Sapeurs Pompiers		100 ⁺
Mémoires impayés des exercices antérieurs		4660.
Subvention à la caisse des écoles		400.
Frais d'accouchements des indigentes (30 ⁺ ^{chacun})		360.
Gratification à M. Caré Instituteur Adjoint		50.
Refection de la Quille aux cordiers		2000.
Complir de la subvention de l'Etat pour eux		750.
Travaux à l'église et honoraires de l'architecte		1200.
Allocation à la société d'horticulture de Salaiseux ^{Cherbourg et Simeoni}		150.
Allocation au Secrétaire de la Mairie pour la visite ^{des nourrices}		100.
Achat de mobilier scolaire		220.
Subvention de l'hospice pour l'assistance aux ^{vieillards}		1200.
- id - pour la crèche		500.
Frais d'inspection des viandes (complément)		45.
Entretien et acquisitions de terrains riverains des ^{chemins ruraux}		200.
Entretien de la Mairie		500.
Allocation à l'Instituteur pour l'enseignement ^{mensager}		50.
Frais d'équipement des Sapeurs Pompiers		600.
Depenses imprévues		2374.
	Total	18559 ⁺

Budget primitif.

Le conseil vote les dépenses obligatoires et facultatives, pour l'exercice 1915.

Savoir:

Traitement du Secrétaire	1700.	
Frais de Bureau de la Mairie	200.	
Conservation des Archives	50.	
Frais des Registres de l'état civil	120.	
Journal des Communes	4.	
Abonnements aux Bulletins des lois	6.	
Frais de confection des Rôles	50.	
Frais de chauffage du Bureau de la Gendarmerie	60.	
Traitement du Receveur municipal	1450.	
Traitement du Gard. Champêtre	1200.	
	A Reporter	4846

Report	4846 ¹ / ₁₀
Dotation de la Paroisse	1500 ¹ / ₂
Télégraphe. Allocation au porteur de dépêches	600 ¹ / ₂
- id - à la Recenseur des Bâtiments	300 ¹ / ₂
Abonnement au journal des Maires	5 ¹ / ₂
Constatation de décès	30 ¹ / ₂
Timbre des mandats de paiement	50 ¹ / ₂
Allocation à la société de tir	100 ¹ / ₂
Salaires du tambour - officier	20 ¹ / ₂
Caisse d'épargne	1100 ¹ / ₂
Timbre des comptes et Reg. de la compt. @ alc	20 ¹ / ₂
Annuaire du département	5 ¹ / ₂
Événements de famille	10 ¹ / ₂
Secours aux Réservistes et à leurs familles	100 ¹ / ₂
Entretien de la Mairie	300 ¹ / ₂
Entretien et clôture du cimetière	300 ¹ / ₂
Contribution sur les biens et revenus communaux	150 ¹ / ₂
Apprentissage de métiers	125 ¹ / ₂
Habillements d'enfants	68 ¹ / ₂
Revernement (Ég. & Bourgeois) Bureau de Bienf.	700 ¹ / ₂
Chaussures aux enfants des écoles	360 ¹ / ₂
Entretien des fontaines, puits, mares	150 ¹ / ₂
Assurance des bâtiments ^{sauf} contre l'incendie	80 ¹ / ₂
Entretien et remontage de l'horloge	100 ¹ / ₂
Allocation aux Sapeurs-Pompiers	250 ¹ / ₂
Entretien des pompes à incendie, accessoires et ^{équipement}	100 ¹ / ₂
Assurance des Sapeurs-Pompiers	25 ¹ / ₂
Contingents pour les enfants assistés	380 ¹ / ₂
- id - pour les aliénés	1200 ¹ / ₂
Dépenses d'assistance médicale gratuite	300 ¹ / ₂
Petites opérations chirurgicales	50 ¹ / ₂
Assistance aux vieillards, infirmes et incurables	1300 ¹ / ₂
Vaccination gratuite	300 ¹ / ₂
Évacuation de la prairie des Isles	"
Assistance médicale gratuite pour les Gendarmes	75 ¹ / ₂
Contingents pour la santé publique	150 ¹ / ₂
Inspection sanitaire des rues et des animaux	345 ¹ / ₂
Retraites ouvrières	100 ¹ / ₂

A Reporter 1490¹/₂

Report		11904
Assistance aux familles nombreuses et secours		1200.
- id - aux femmes en couches		190.
Assurance des employés municipaux		70.
Allocation à la fanfare		200.
Allocation temporaire aux indigents		200.
Subvention à la société de secours mutuels		250.
Frais de Bureau - id -		50.
Assurance à la fédération nationale des fautes lourdes commises par les Gendarmes		10.
Frais du service de contrôle d'énergie électrique		30.
Entretien des écoles publiques		600.
Indemnités de résidence aux Inst ^{rs} et Inst ^{ces}		500.
- id - de logement aux Inst ^{rs} et Inst ^{ces}		1800.
Chauffage des classes et Mairie		1500.
Matériel scolaire et matériel d'enseignement		150.
Salaires des aides de l'école maternelle		600.
Registres et imprimés à l'usage des écoles		20.
Indemnité de chauffage aux Inst ^{rs} et Inst ^{ces}		210.
Location de la crèche		500.
Crèche et personnel et fournitures		800.
Achats de livres de prix		500.
Subvention à la caisse des écoles		250.
Fournitures aux élèves des écoles		1200.
Supplément de traitement au personnel enseignant		3950.
Médailles et livrets pour prix		50.
Subvention à la société mutuelle scolaire		100.
Gratification au Directeur de l'école de Garçons		140.
Entretien des Rues, quais et places publiques		1000.
Eclairage des Rues, quais et places publiques		340.
Entretien des Boies et immondices		2500.
Salaires des cantonniers de la voirie urbaine		3000.
Entretien des chemins vicinaux		1000.
Salaires des cantonniers des chemins vicinaux		1500.
Entretien des chemins vicinaux		1896.
Dépenses diverses		100.
Frais généraux		65.
Contingents des chemins de Grande communication		4845.

A Reporter

49250

Revenu	
Dotation nationale de 14 feuilles et autres fêtes	1500. "
Construction des hamaciers	100. "
Recensement de la C ^{ve} par le Contrôleur	150. "
Honoraires d'architectes, géomètres et voyer communaux	1000. "
Dépenses imprévues	2000. 10
Retraites ouvrières & Secrétaire Adjoint	600. "
Total	57601. "
Les recettes étant de	25502. "
Il reste à pourvoir à un déficit de	29099. "

En la loi du 5 avril 1884.

Considérant que les dépenses ci-dessus sont urgentes et justifiées.

Le Conseil vote une imposition extraordinaire de 29.099^t représentante de 3,99 additionnels, au principal des quatre contributions directes pour couvrir les dépenses annuelles ordinaires ci-dessus désignées.

Le Conseil Municipal.

En traitement
du Gard de Champêtre Vu les lois des 31 juillet 1867, et 5 avril 1884.

L'élèbre ce qui suit :

Il est voté une imposition extraordinaire de 3.06 centimes par franc au principal des contributions, pour le traitement du Gard de Champêtre de la Commune d'Orsay, pour l'année 1915.

Le Conseil Municipal.

Vu la loi du 21 Mai 1836, l'instruction ministérielle du 24 Juin suivant et le règlement général sur le service des chemins vicinaux.

Vu les propositions présentées par M. l'Agent Voyer

En l'arrêté de mise en demeure, de Monsieur le Préfet, en date du 14 Mai 1914.

Considérant qu'il y a intérêt à entretenir dans un bon état de probabilité les chemins de

Budget Vicinal

Grande communication, d'intérêt commun et vicinaux.

Adopte les propositions présentées par M. l'adjoint Boyer, pour l'entretien de ces chemins.
Vote l'inscription au Budget communal, des recettes et crédits nécessaires pour le service des chemins vicinaux pendant l'année 1915.

Budget primitif, recettes et dépenses	8376 ⁰⁰
Chapitres additionnels - id - - -	262 ⁵⁰

Décide enfin le remplacement de 2 journées de prestations et de 2 journées d'animaux et véhicules, par une taxe vicinale.

Subvention des Sapins-Sompniers

La subvention de l'Etat, allouée aux Sapins-Sompniers, s'élevant à 101⁵⁰, sera attribuée à l'achat de matériel d'entretien et équipement.

Impositions extraordinaires

M. le Maire soumet au Conseil le tableau des annuités à payer pendant l'année en cours, pour assurer le remboursement des emprunts autorisés antérieurement.

Le conseil décide que les impositions extraordinaires à comprendre dans les rôles généraux de 1915, seront les suivantes :

- 4 centimes pour remboursement de 53.300⁰⁰ autorisé par arrêté du 30 Décembre 1902. (Egouts).
- 3 centimes, pour remboursement de 12333³³ autorisé par arrêté du 5 Mai 1903 (Ecoles)
- 10 centimes, pour remboursement de 63784⁶⁰ autorisé par arrêté du 10 Avril 1907 (Cimetière)
- 11 centimes 30 pour remboursement de 25666⁰⁰ autorisé par arrêté du 12 Mars 1908 (Ecoles)

Mémoires impayés des exercices antérieurs

M. le Maire propose qu'un crédit de 1660⁰⁰, soit inscrit au Budget additionnel de 1914, pour assurer le payement des mémoires restant dus des exercices antérieurs :

Sapins Sompniers

Travaux de couverture et plomberie (Gaillard)	685.03
Travaux de charpente et Menuiserie (Emery)	813.44
Travaux de Maçonnerie (Poirier)	611.88
" id - (Poirier)	267.21
Travaux de Serrurerie (Berilacqua)	398.17
" id - (Berilacqua)	261.55
Travaux de Serrurerie (Tavory)	521.98
" id - (Tavory)	186.05
Travaux de peinture et vitrierie (Gauthier)	400.85
Mémoire Mangé Géomètre	221.00
" id - Colin Architecte	291.42
<u>Total</u>	<u>4658.88</u>

Le conseil reconnaît que les dépenses restant à payer ont été régulièrement justifiées et qu'elles seront mandatées sur l'art. 5 du chapitre additionnel de 1914.

Etat

cotés irrécouvrables

Le conseil approuve l'état de cotés irrécouvrables présenté par M. le Secrétaire comprenant les noms de personnes insolvables ou parties sans adresse.

Enseignement ménager

Le conseil vote 500 francs au chapitre additionnel de 1914 pour l'achat de petites provisions nécessaires à cet enseignement.

Subvention de l'Etat pour la construction du Groupe scolaire

Le conseil est d'avis que la somme de 750 francs inscrite à l'art. 10, du chapitre additionnel de 1914, provient d'une subvention de l'Etat pour construction d'écoles, soit employée à la construction d'un Groupe scolaire, actuellement projeté.

Mobilier scolaire

M. le Maire présente au Conseil, un mémoire de M. Charles Delagrave, Libraire, 15, Rue Soufflot à Paris, et s'élevant à la somme de 901.50, pour l'achat de tables et tableaux pour les écoles.

Le Conseil est d'avis de demander un secours de 500 francs au département, pour couvrir la dépense ci-dessus énoncée.

Caré Instituteur Adjoint

M. Girard demande une augmentation de supplément de traitement, pour M. Caré, Instituteur Adjoint. Le Conseil émet un avis défavorable.

Construction
d'un Groupe scolaire

sur cette proposition.
Vote: Non 7 - Oui 9 - Nul 1.
M. le Maire fait lecture au Conseil d'une lettre
de l'Inspecteur d'Académie, en date du
21 Mars 1914, par laquelle il signale les diffé-
rentes modifications à apporter au projet pri-
mitif de construction d'un Groupe scolaire.

Le Conseil municipal,

Où le rapport de M. Colin, Architecte à Orsay,
duquel il résulte qu'il a fait les modifications
suivantes. Sa surface primitive des premières
a été doublée; 5 41^m C. pour les garçons, avec
univiers, et 5 pour les filles, ont été ajoutés.
En conséquence pourra conserver le logement
qu'elle occupe actuellement, situé au 2^e étage
au-dessus de la mairie, qui est suffisant.

La dépense qui était de 174.663^{fr} 86, se trouve
par suite de ces changements, portée à
184.930^{fr} 32.

Le Conseil adopte ces modifications et décide de voter
la somme nécessaire à la construction de ces
bâtiments scolaires, aussitôt que la quote-
part de l'Etat et du département lui sera
fixée.

Oravaux de l'église. Le Conseil, sur les délibérations des 15 février
et 15 Mars 1914. Approuve le marché de gré à gré

Marché de gré à gré. passé entre M. le Maire et M. Jussanne, Entrepreneur
de Maçonnerie, pour des travaux urgents
à la façade de l'église, et s'élevant à 1096^{fr} 46.

Le conseil municipal approuve l'estimation
des terrains, à céder par divers riverains du
chemin rural N° 36, et qui sont:

Acquisitions de
terrains, pour l'amé-
lioration du chemin
rural N° 36.

M. H. Rousselet Victor	11 ^m 50	à 2 ^{fr} 50 =	28 ^{fr} 50
Osgevis	59 ^m	à 2 ^{fr} 50 =	130 ^{fr} "

Total			158 ^{fr} 50
-------	--	--	----------------------

Decide d'en poursuivre l'acquisition, et prie
Monsieur le Préfet, et autorise M. le Maire, de
prélever cette somme sur l'art. 46. Entretien

des chemins ruraux du Budget 1914, et émet le vœu que la dispense de purge des hypothèques, soit accordée pour ces petites transactions.

M. M. Dreux, Grégoire, Ecoeur, Olivier, sont adjoints à la commission des chemins, pour rechercher les améliorations à apporter aux diverses voies déviées ou créées, par le chemin de fer de l'Etat.

Les distributions de prix, aux élèves des écoles communales, se feront aux dates suivantes :

École maternelle le 12 juillet, à 14 heures.

Ecoles de Garçons et de Filles, le 10 août - à 14 heures.

Commission des chemins.

Chemins de fer de l'Etat

Fixation des dates des distributions de prix.

Diverses communications. Actes et donné à M. le Maire, des communications qu'il a faites, concernant : 1^o La demande du Secrétaire général du Petit Choisy ; une grille sera placée à l'endroit indiqué. 2^o Le volume du sentier communal en 1915. 3^o La demande du Secrétaire général de la Société d'horticulture des cantons de Salarsac, Chevroux et Emours. 4^o Une lettre de M^{lle} Laurent Directrice de l'école de Filles, relative à l'enseignement ménager. La mère de cet enfant étant décédée, et le père sans ressources, l'ayant abandonné, le Conseil décide de le confier à l'Assistance publique du département de Seine-et-Oise.

Enfant orphelin.

Assistance Retraite. La nommée Duchesne Marie, veuve Labrousse, remplissant les conditions exigées par l'article 7, de la loi du 5 avril 1910, est admise à l'Assistance Retraite.

Familles nombreuses. Les enfants Bernise, Fuguel, Moulin, ne remplissant plus les conditions exigées par la loi du 14 juillet 1913, sont rayés de la liste de ceux qui reçoivent un secours mensuel.

Les demandes présentées par les familles Collinet et Moulin sont admises.

Assistance aux vieillards. Les demandes d'Assistance aux vieillards, présentées par la nommée Pancelin Veuve Collinet est admise en 1^{re} partie, 2^e Belle Ferron admise

en 2^e partie. M. Lottier demande à journaux pour le motif quel on est pas suffisamment renseigné sur la durée de son séjour à Orsay et sur la situation de ses enfants.

Location
de l'ancien presbytère bytère

Le Conseil paraît disposé de louer l'ancien presbytère, au prix de 600^s par an, avec bail de 9 années, la commune prendrait à sa charge les frais de réparations de la couverture, des cheminées et de la grille d'entrée.

Union
des femmes de France

M. le Maire appelle l'attention des Membres du Conseil municipal sur les services que l'Union des femmes de France, rend au pays, soit en France soit dans nos colonies, et notamment au Maroc. A l'unanimité, le Conseil est d'avis de prier M. le Maire d'autoriser M. le Maire de prélever la somme de cinquante francs, sur les fonds libres de l'exercice en cours.

Chemin de fer de l'Etat.

Chemins créés ou modifiés

M. le Maire dépose sur le bureau, un plan géométrique et un rapport des Géomètres Experts sur les améliorations désirables des chemins créés ou modifiés, aux abords de la nouvelle ligne de Paris à Chartres.

Après un min. examen de la question, et les réels avantages que les habitants retireraient des travaux projetés.

Le Conseil a adopté les conclusions de ce rapport et émet le vœu que l'administration les prenne en considération, afin que ces améliorations jugées indispensables soient faites dans un délai rapproché.

Et ont signé, les Membres présents.

M. Grandjean
M. Christian Lopez
M. Lottier
M. Bisson
M. Espollet

L'an mil neuf cent quatorze, le trois Août, à deux heures du soir, les Membres du Conseil municipal de la Commune d'Orsay, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Espollet, Maire. Monsieur Bisson est élu Secrétaire

Étaient présents: Messieurs Lapostolle Maire, Charbon-Légros, Adjoint, Girard, Olivier, Laroque, Bisson, Peltier famille, Grégoire, Dreux, Racary,

Étaient absents: Messieurs Moyelle, Croisé, Agassant, Lécœur
Le Conseil Municipal en raison de la gravité des événements et le besoin dans lequel se trouvent bien des familles, prend la décision suivante: des crédits seront prélevés au chapitre additionnel de 1914 sur les articles: 22 Déjeunés impériaux et 23 Plus-values de impositions extraordinaires, pour donner des secours immédiats aux familles nécessiteuses
La Fête d'Orsay qui devait avoir lieu les 9 et 16 Août est supprimée, pour cette année.

Messieurs: Lapostolle Maire, Larcher, Gleize, Verre, Lécœur, Baron, Girard, membres du Bureau de Bienfaisance.

Messieurs: Olivier, Dreux, Formé, Dumoulin, Lefèvre, membres du Bureau d'Assistance.

Et adjoints à ces Commissions: Messieurs Grégoire, Peltier famille, Auffat, Girard, Saint-Guirons, Monier, qui seront chargés d'examiner les demandes qui leur seront présentées.

Le Conseil décide qu'un avis sera publié dans la Commune afin de prévenir les personnes qui se croiraient lésées par le renchérissement des denrées chez les commerçants sont priés de faire une déclaration à la Mairie

Monsieur Blanchard meunier à Orsay, s'engage vis à vis du Conseil à fournir 35 sacs de farine par semaine et

Monsieur Gromest boulanger à Orsay, s'engage à prendre sa farine chez Monsieur Blanchard, pendant toute la durée de la guerre

Le Conseil prononcera l'admissibilité de personnes qui seront admises à faire partie de la Garde Civique

Fait et délibéré en séance à la Mairie d'Orsay, les jour, mois et an ci-dessus.

atup. chullye R. Charbon-Légros
A. Girard
Laroque
Olivier
Grégoire
Dreux

Secours Immédiats

Fête d'Orsay

Commission de Secours.

Vente à prix exagérés de denrées.

Précautions de ravitaillement pendant la guerre

Garde Civique

L'an mil neuf cent quatorze, le 5 Août, le Conseil Municipal d'Orsay s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Lapostolle maire.

Étaient présents : M. M^{rs} Lapostolle Maire, Charton, Leger adjoint, Girard, Bisson, Teltier, Olivier, Laroque, Grégoire Dreu, Moyelle, Racary et Agassant.

Étaient absents : M. M^{rs} Tocœur et Crouve.

Monsieur Agassant est élu Secrétaire.

Le Conseil approuve le travail de répartition des secours aux personnes nécessiteuses qui ont des Maires ou Parents indigents et fait par la Commission désignée à cet effet.

La liste des noms des personnes devant faire partie de la Garde Civique est approuvée par le Conseil.

Afin d'allouer des secours immédiats aux familles nécessiteuses, le Conseil décide de pourvoir à ces dépenses sur les crédits suivants :

Article 22	Dépenses Imprévues	500,...
- 23	Plus-values des Impôts extraordinaires	2537,46

ces deux crédits inscrits au Budget Additionnel de 1914.

Subvention de l'Hospice 3000^{fr}

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire
 et D^{rs} A. Girard
 A. Charton
 L. Laroque
 G. Dreu
 J. Grégoire
 M. Olivier

Répartition des Secours

Garde Civique

Crédits ouverts pour la distribution des Secours

Approvisionnement civils.

L'an mil neuf cent quatorze, le 10 Août, les Membres composant le Conseil municipal d'Orsay se sont réunis à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Lapostolle Maire.

Présents M. M. Lapostolle Maire, Charton, Leger Adjoint, Girard, Olivier, Racary, Grégoire Dreu, Laroque.

Absents : M. M. Bisson, Moyelle, Teltier, Agassant, Crouve, Tocœur. M. Olivier est élu secrétaire.

M. le Maire fait lecture au Conseil de la circulaire préfectorale, en date du 7 Août, présent mois.

et contenant les dispositions suivantes :
Faire l'inventaire de la main d'œuvre agricole et industrielle.

Le Conseil décide que les cultivateurs ont un personnel suffisant pour terminer les travaux de la moisson qui s'effectuent dans de bonnes conditions.

La Commune a suffisamment d'ouvriers pour mener à bien la rentrée des récoltes, elle n'a donc pas besoin d'ouvriers en chômage.

Termeture de la crèche. Le Conseil est d'avis que la fermeture de la crèche ait lieu le 31 août prochain.

Nomination
les délégués pour la révision de la liste des électeurs du canton de commerce et du tribunal de commerce.
M. H. Secours et Olivier sont nommés pour faire partie de la Commission chargée d'examiner les qualifications nécessaires à la liste des électeurs de la chambre et du tribunal de Commerce.

Nomination
les délégués pour la révision de la liste électorale.
Le Conseil nomme M. Olivier pour faire partie de la Commission chargée de dresser la liste des électeurs en 1914, et M. H. Secours et Sarvoque Membres de la Commission chargée de juger les réclamations qui pourront être produites.

Et ont signé les Membres présents.

Alphonse
E. Charbon Dupont O. Girard
Sarvoque

Le dimanche neuf cent quatorze, le 22 août
Les Membres composant l'Assemblée municipale d'Essey, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de M. Rapostolle, Maire.
Étaient présents: M. H. Rapostolle, Maire, Charbon, Rogues, Adjoints, Secours, Racary, Grégoire, Girard, Seltier, Sarvoque.
Étaient absents: Olivier, Drouin, Couvée, Bissot, Moyelle, Agassant.

Commission administrative de l'Aspic
Le Conseil désigne M. Secours Alphonse,